

Yens, le 9 mars 2020

Préavis municipal 2020-02

Demande de crédit de Fr. 150'000.-- pour l'étude :

- de la réfection et transformation partielles de l'ancien collège (aile nord),
- de la transformation et changement d'affectation des bureaux de l'administration communale.

La Municipalité de Yens

au

Conseil communal de Yens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la présente demande de crédit de Fr. 150'000.-- en vue de procéder à l'étude de la réfection et de la transformation partielles de l'ancien collège (aile nord) et de la transformation et changement d'affectation des bureaux de l'administration communale.

2. Exposé des motifs

Historiquement et jusque vers l'année 2002, la place de la Cité de Yens constituait à plus d'un titre, le cœur du village. En effet, en plus de l'église, le bâtiment accueillait trois classes d'école primaire ainsi que l'ensemble des services de l'administration communale (Bourse, Contrôle des habitants, Greffe et Municipalité).

En 1999, pour des raisons évidentes de confort et de praticabilité des espaces de travail, le Conseil communal acceptait le déplacement desdits services administratifs dans le bâtiment de la Léchère.

Dans la même perspective, en 2002, à la suite de la réalisation du collège du Rossé 1, c'est l'ensemble des écoliers qui déménageait.

Aujourd'hui, les anciennes salles de classe sont mises à disposition gratuitement pour des cours de musique ou activités communes.

Deux espaces bureaux sont en location, la salle de paroisse est utilisée occasionnellement par son Conseil et l'ancienne salle de municipalité n'est plus occupée.

3. Informations et considérations

Hormis la partie église, la Municipalité souhaite remédier à l'état de vétusté du bâtiment en procédant par étapes, dont les prioritaires sont :

1. Réfection et transformation intérieures de la partie nord-ouest, portant sur le sous-sol, rez-de-chaussée et étage.
2. Réfection des façades et isolation par l'intérieur.
3. Aménagement et installation des bureaux de l'administration communale et de la Municipalité.

Parallèlement, la Municipalité entend mener l'étude sur un changement d'affectation de l'étage complet du bâtiment de la Léchère (actuels bureaux communaux) en appartements.

Compte tenu de la nature et du caractère historique du bâtiment de la Cité, un préavis sera requis au service des monuments historiques du canton et le crédit d'étude permettra de mandater les spécialistes techniques dans le but de définir avec précision le projet de détail et les coûts idoines.

Nous rappelons que la volonté de la Municipalité de mettre en valeur le patrimoine communal avait déjà été discuté depuis plusieurs années avec la commission de gestion du Conseil communal. Ce dernier avait demandé de ne pas mettre de côté ce projet.

4. Modalités financières

Transformation partielle du bâtiment ECA 58 parcelle 67	Fr.	110'000.--
Réaffectation des locaux administratifs en appartements parcelles 585 et 586	Fr.	40'000.--
Crédit d'études (TTC)	Fr.	150'000.--

La Municipalité propose de financer ce crédit par prélèvement sur le compte fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.9)

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances et de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.-- pour l'étude de la réfection et transformation partielles de l'ancien collège (aile nord), transformation et changement d'affectation des bureaux de l'administration communale,

d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt,

d'admettre que cette dépense soit reprise par compte de réserve pour investissements futurs (compte 9282.9).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 09 mars 2020.

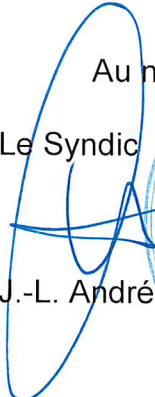
Délégué municipaux :

M. Jean-Luc André, Syndic, en charge de la Police des constructions

M. Stéphane Boss, Municipal, en charge des finances et des Bâtiments

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



J.-L. André



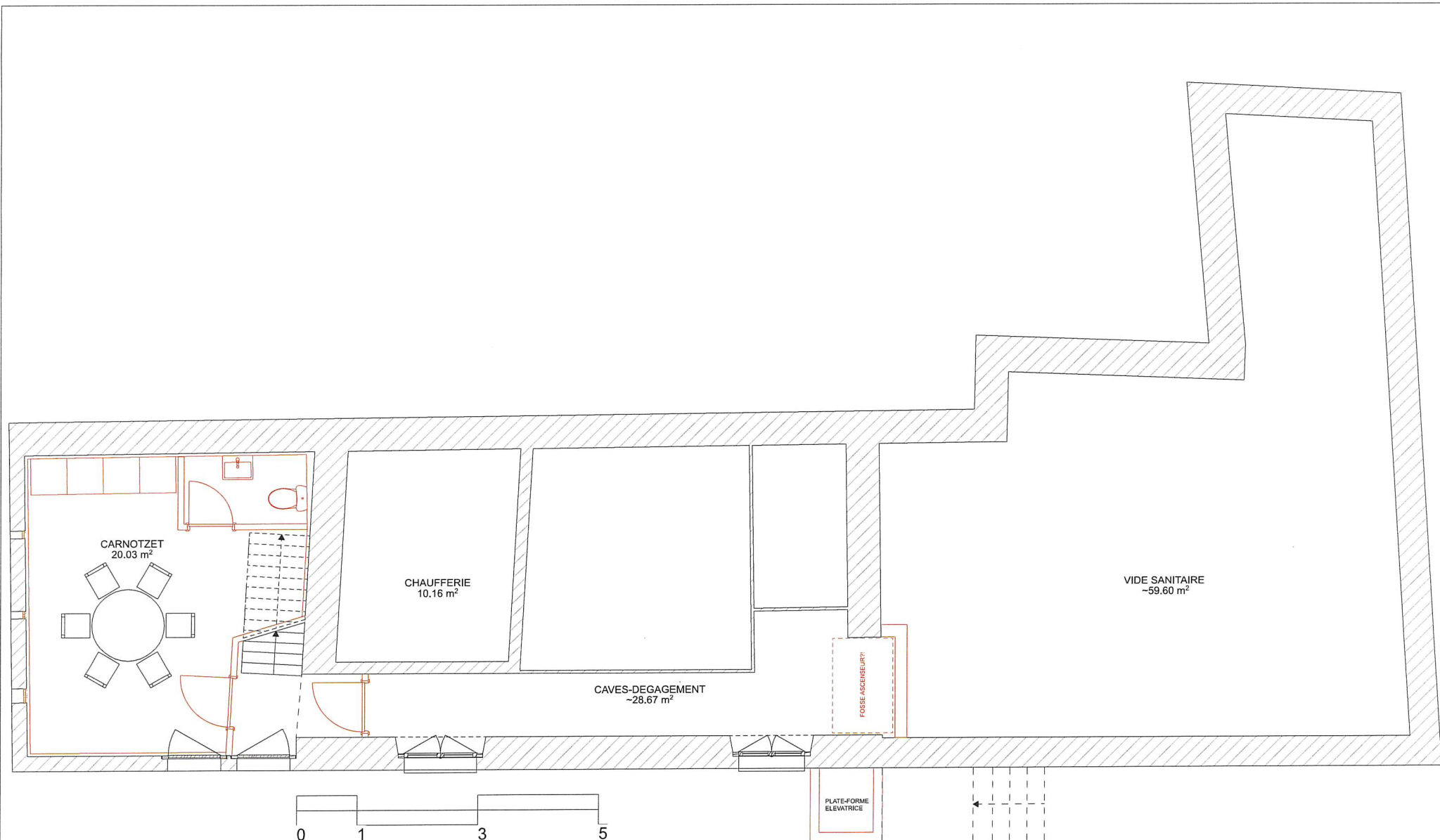
La Secrétaire



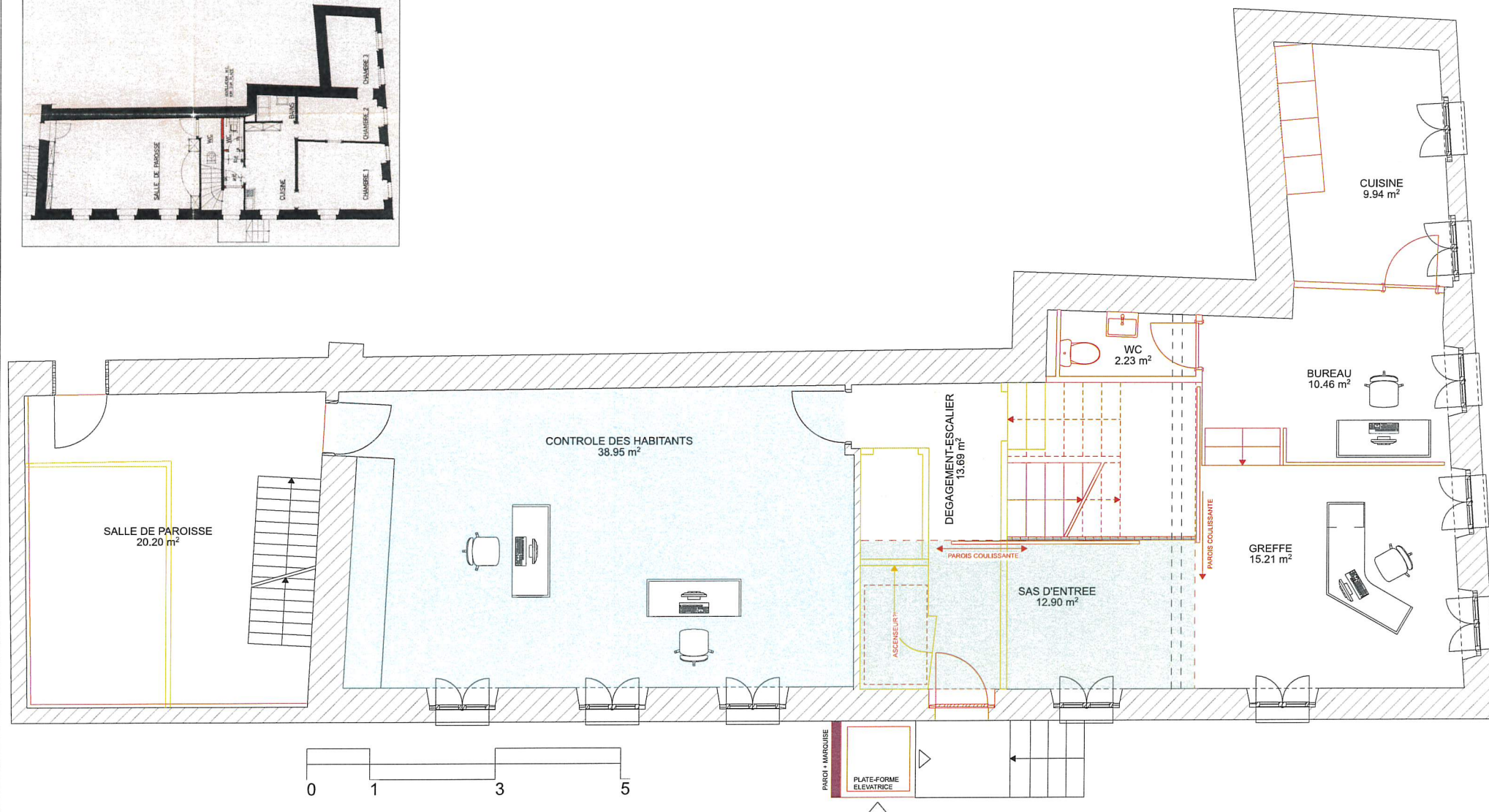
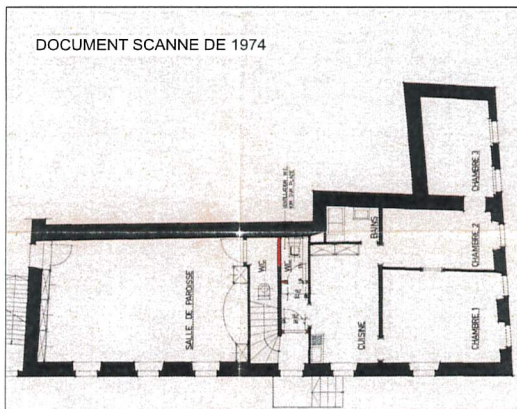
I. Blanc

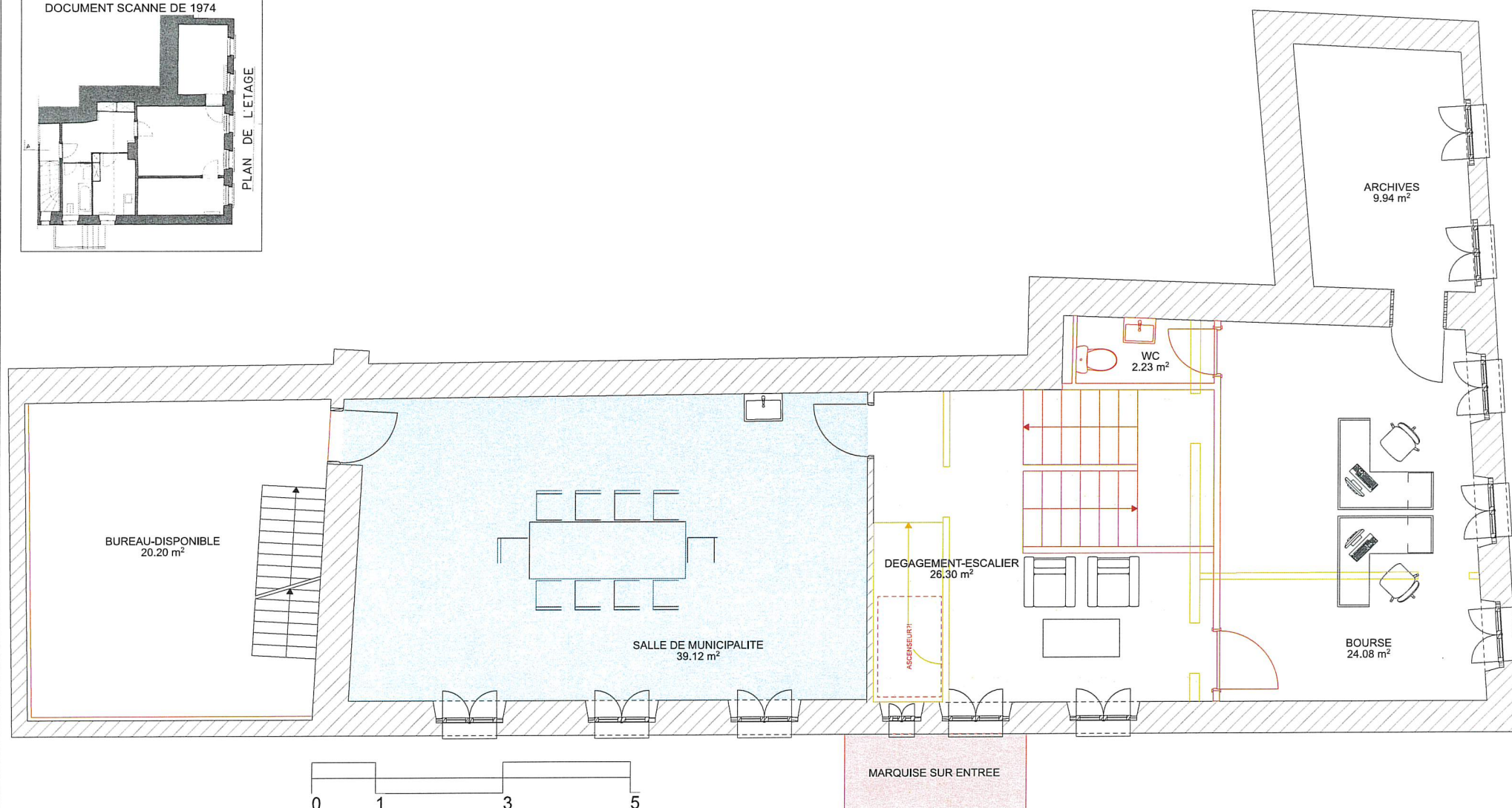
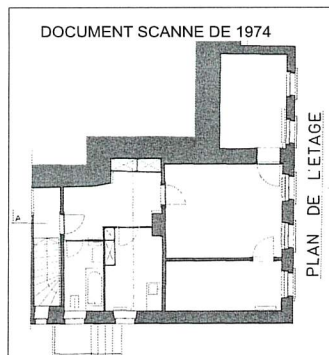
Annexes : 3 plans A4 transformation partielle de l'ancien collège
1 plan aménagement de deux appartements dans le bâtiment de la Léchère

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 11 mars 2020



DOCUMENT SCANNE DE 1974





AMENAGEMENT DES ANCIENS LOCAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE YENS
EN DEUX APPARTEMENTS SELON LES PLANS ORIGINAUX DE 1976 SITUÉS AUX COMBLES.
TRANSFORMATION DE LA VERANDA ET DE L'ASCENSEUR EN UN BALCON-TERRASSE

